

## Ados 12-17 ans

Quelles sont leurs attentes et leurs envies ?

Tous les « ados » de la commune ont été conviés à un échange avec une partie de l'équipe municipale vendredi 21 octobre. 18 d'entre eux avaient répondu présents. Autour d'un verre et d'une partie crêpes chacun a pu exprimer ses attentes en matière d'activités sportives, culturelles ou besoins matériels.

Au vu du succès de cette rencontre : le conseil municipal a décidé, à une large majorité lors de sa réunion mensuelle de novembre, d'adhérer à **Anim2Prox** de la communauté d'agglomération du pays de Romans (CAPR).

Cette compétence fonctionne déjà avec des communes proches de Romans et propose :

- des activités et sorties variées,
- des mini camps et des séjours pendant les vacances scolaires,
- des projets de jeunes accompagnés (aménagement de locaux, groupe de musique, voyage humanitaire .

*Dès que l'équipe d'animation Anim2Prox sera étoffée, une rencontre sera organisée avec les ados Geyssannais ...*



### Le principe d'Anim2Prox !

Les activités, les séjours, les soirées, les sorties sont proposés  
PAR les jeunes et se construisent AVEC eux.  
Les animateurs sont à l'écoute des envies et des idées des jeunes.  
En groupe, on en discute et on construit les projets.



# Infos Geyssans



## Lettre d'information municipale Décembre 2011

### Ecole

Nous tenons à remercier très chaleureusement Catherine DUFRESNE et Marcelle THIVOLLE pour leur implication bénévole dans l'aide aux devoirs des écoliers pendant les horaires de garderie du soir.

Rappel : les règles de respect et de civilité sont attendues de la part des élèves qui bénéficient de ce service. Idem pour la garderie.

Manifestations organisées par l'association des parents d'élèves « Les Ecureuils »

- Concours de coinche le 21 janvier à 13h30
- Loto le 25 mars

### Recensement

Le recensement de la population débutera comme prévu le 19 janvier et se terminera le 18 février 2012.

Florence LELONG est désignée comme Agent Recenseur.  
Nous vous remercions de lui réserver votre meilleur accueil.





## Amélioration de l'habitat

La Communauté d'Agglomération du Pays de Romans a décidé de s'engager dans un nouveau programme d'amélioration de l'Habitat avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et le Département de la Drôme. Pour cela, une mission d'animation a été confiée au CALD.

### Qui est concerné par ce dispositif ?



Ce dispositif concerne tous les propriétaires qui ont un projet de réhabilitation de leur logement :

- Chacun pourra y trouver des conseils personnalisés pour un projet de bonne qualité architecturale, écologique et énergétique.
- Si le logement a plus de 15 ans et selon les situations, il est possible d'obtenir des subventions de l'ANAH, du Département, de la Région, du Canton de Bourg de Péage et du Pays de Romans :
  - Les propriétaires de logements locatifs en mauvais état qui réalisent un projet global de réhabilitation : seuls les logements conventionnés (loyers modérés) peuvent bénéficier de subventions.
  - Les propriétaires occupants à faibles ressources qui réalisent des travaux d'amélioration d'habitat :
    - adaptation de la salle de bains pour des personnes âgées ou à mobilité réduite afin d'améliorer leur quotidien ;
    - installation de chauffage performant (chaudières à granulés de bois...) ;
    - isolation (murs intérieurs ou façade, combles, changement de menuiseries...) pour économiser l'énergie et mieux vivre la saison hivernale ;
    - aménagement d'un logement vétuste pour des jeunes qui démarrent une nouvelle vie.

### Où s'adresser ?

Dans le cadre de ce programme, des permanences d'information sont mises en place : **1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundis de chaque mois de 8h30 à 9h30** au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Romans 13-15 rue Réaumur - ZI des Allobroges - 26100 Romans

On peut également joindre les services du CALD à Valence aux heures d'ouverture des bureaux : **0 800 300 915** ou par mail : **eoh@dromenet.org**.

## Agenda



- Fermeture du secrétariat de mairie du 24 décembre 2011 au 02 janvier 2012.  
Permanence exceptionnelle le 31 décembre de 10h00 à 12h00 pour inscription sur la liste électorale.
- Prochain conseil municipal le 03 janvier à 20h00
- Vous êtes cordialement invités à la cérémonie des vœux de la municipalité le vendredi 06 janvier à partir de 18h00

Joyeuses  
fêtes

